

✿ MAIRIE D'USSY SUR MARNE ✿

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CANTON DE LA FERTE-SOUS-JOUARRE

ARRÊTE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT du 05 DECEMBRE 2024 n° 2024/34

Le Maire de la commune d'Ussy-sur-Marne

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu les travaux engagés par la Commune au 17 rue de Changis 77260 Ussy-sur-Marne et la poursuite des interventions des entreprises FC Elec, Guillo, Pich Plac, le Rabot et l'Herminette et AMZ Construction ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE

Article 1

Les deux emplacements de stationnement réservés au niveau du 17 rue de Changis - 77260 Ussy-sur-Marne pour les entreprises FC Elec, Guillo, Pich Plac, le Rabot et l'Herminette et AMZ Construction sont maintenus jusqu'au 15 janvier 2025.

Article 2

La signalisation sera mise en place par les services techniques.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché sur place et transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre,
- L'Agence Routière Départementale de CHAILLY EN BRIE.



PIERRE HORDÉ